

Info-MADO

Bulletin sur les maladies à déclaration obligatoire Direction de santé publique du Nunavik

Appel à la vigilance : Risque d'intoxication- Surdoses aux opioïdes

Rédigé par
Alexandra Lachance, conseillère en maladies infectieuses
Olivier Godin, conseiller en maladies infectieuses
Direction de santé publique RRSS du Nunavik

Risque de surdoses liées à la consommation d'opioïdes

La Direction de santé publique de la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux du Nunavik a été informée que des comprimés et vials de plusieurs narcotiques (morphine (comprimés et ampoules), morphine longue action (M-Eslon), oxycodone (Supeudol), hydromorphone (Dilaudid)) pourraient être en circulation dans des communautés du Nunavik.

Risque de décès liés à la consommation d'opioïdes

L'effet le plus redouté d'une surdose d'opioïdes est le ralentissement important, voire l'arrêt complet de la respiration. Il ne faut que trois à cinq minutes pour que la privation d'oxygène au cerveau provoque des lésions cérébrales permanentes. Si cette privation perdure, elle peut alors entraîner des troubles cognitifs importants, un état comateux ou même la mort.

Rappel aux cliniciens

La Direction de santé publique invite les cliniciens et intervenants à être vigilants quant la survenue potentielle de surdoses chez leurs patients qui consomment des drogues ou des médicaments sans ordonnance (ex. : médicaments pour la douleur ou le sommeil) et les encourage à promouvoir une intervention de réduction des méfaits afin de prévenir des décès auprès de ceux-ci :

1. Faire circuler l'information concernant la circulation de narcotiques non prescrite sur le territoire et sur les risques associés à sa consommation non thérapeutique.
2. Offrir un counseling sur les pratiques de consommation minimisant les risques :
 - a. Éviter de consommer seul;
 - b. Lorsque plusieurs personnes consomment, éviter de consommer tous en même temps afin de pouvoir surveiller ses pairs;
 - c. Diminuer la dose de drogue pour tester ses effets;
 - d. Aviser les consommateurs de drogue de la Loi sur les bons samaritains secourant les victimes de surdose qui assure l'immunité contre les poursuites pour possession simple pour les témoins de surdoses et leur suggérer de contacter les services de police ou le CLSC pour une intervention rapide;

e. Diriger, au besoin, les personnes présentant un trouble lié à l'usage d'opioïdes vers des services de traitement des dépendances.

Plan d'action

Une copie du *Plan d'action régional du Nunavik pour la prévention des surdoses aux opioïdes 2019-2022* est disponible au Centre de santé Inuulitsivik et au Centre de santé Tulattavik de l'Ungava pour les cliniciens à titre de référence.

Voici les actions mises en place actuellement pour réagir dans le cas de surdoses :

- La disponibilité de 200 doses de naloxone IV dans chacun des 14 villages de la baie d'Hudson et de la baie d'Ungava
- La disponibilité de doses de naloxone IN auprès des policiers et des travailleurs sociaux en service dans chacun des 14 villages de la baie d'Hudson et de la baie d'Ungava
- De courtes capsules de formation traitant des surdoses aux opioïdes et l'administration de la naloxone, destinées aux professionnels de la santé, premiers répondants et policiers, sont mises à la disposition sur le site web de la RRSSSN dans la section « Document » et sous-section « Possible surdose aux opioïdes »
- Un système de signalement, de surveillance et de vigie des surdoses d'opioïdes par la santé publique dans les deux centres de santé.

Signalement à la Direction de santé publique

La Direction de santé publique invite les professionnels de la santé à lui signaler toute situation de surdose aux opioïdes suspectée ou avérée. Les situations suivantes méritent d'être signalées :

- La surdose est présumée liée aux opioïdes,
ou
- Un nombre élevé de personnes ont subi une surdose dans une courte période de temps,
ou
- Les symptômes de la surdose sont particulièrement sévères,
ou
- Toute autre situation préoccupante en lien avec la circulation de narcotiques

L'analyse des signalements pourrait mener à une enquête épidémiologique par la Direction de santé publique en vue de caractériser et de déterminer le risque de menace à la population ainsi que de mettre en place les mesures nécessaires pour protéger la santé de la population.

Signalement à la Direction de santé publique

Lors des heures de bureau : Alexandra Lachance, par courriel : alexandra.lachance.rr17@ssss.gouv.qc.ca ou au 581-994-2370

En dehors des heures de bureau : Médecin de garde en santé publique au 1-855 964-2244 (numéro sans frais) ou au 1-819 299-2990 (numéro alternatif en cas de problème avec le numéro sans frais).